

# La Marseillaise

Les paroles du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, suivant son titre initial, sont écrites en avril 1792 par Claude Joseph Rouget de Lisle, officier du Génie alors en garnison à Strasbourg. Le chant est d'abord diffusé par les gazettes puis adopté par un bataillon de Marseillais qui montent à Paris pour renverser la monarchie lors de la journée du 10 août 1792. *La Marseillaise* y gagne son nom. Elle se diffuse rapidement car elle est traduite en anglais et en allemand dès 1792, connue en Suède en 1793, introduite aux États-Unis en 1795. Un décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795) en fait un chant national en même temps qu'un autre tombé dans l'oubli. *La Marseillaise* devient officiellement l'hymne officiel de la France le 24 février 1879. Généralement créditée à Rouget de Lisle, la paternité de la musique est aussi attribuée à Jean-Baptiste-Lucien Grisons, maître de chapelle à Saint-Omer, et plus récemment revendiquée pour Giovanni Battista Viotti, violoniste de la reine Marie-Antoinette, dans une composition de 1781. En 1887, une partition officielle pour orchestre militaire est adoptée après concours. Elle est révisée en 1912 pour intégrer les paroles et permettre une exécution avec des chœurs. Cette version officielle ne retient que trois couplets, éliminant les paroles sanguinaires, reflets de l'époque révolutionnaire. Aux six couplets de Rouget avait été ajouté, dès juillet 1792, un couplet des enfants écrit par l'abbé Pessonneaux. Suivant la version de 1912, seuls les couplets 1, 6 et 7 sont donc proposés.

Attaque du chant après 1.2.3

Tonalité : Mi bémol majeur (Eb major)

Note de départ : Si bémol (Bb)

Syllabes en gras = temps forts

Cadence : 120 pas/mn

## 1. Allons enfants de la Patrie,

Le jour de **gloire** est arrivé ! (2.3)

Contre **nous** de la tyrannie,

[ L'étendard sanglant est levé, (2.3) ] (bis)

Entendez-**vous** dans les campagnes

**Mugir** ces féroces soldats ? (2.3)

Ils **viennent** jusque dans vos **bras** (2.3)

Égorger vos **fil**s, vos **compagn**es ! 4

Refrain

[ Aux **ar**-(2.3)-mes, **citoyens**, (2.3.4)

**Formez** (2.3)vos bataill**ons**, (2.3)

**Marchons** (2.3), **marchons** ! (2.3.4)

**Qu'un sang** impur (2.3)

1<sup>re</sup> fois **Abreu**-(2.3)-ve nos sill**ons** ! (2.3.4) ] (bis)

2<sup>e</sup> fois **Abreu**-(2.3)-ve nos sill**ons** ! (2.3)

## 6. Amour sacré de la Patrie

Conduis, **soutiens** nos bras **vengeurs** ! (2.3)

**Liberté**, **liberté** chérie

**Combats** avec tes défense**urs** ! (2.3)

**Combats** avec **tes** défense**urs** ! (2.3)

Sous nos drape**aux**, **que** la victo**ire**

**Accoure** à tes mâles accents ! (2.3)

Que **tes** ennemis expirants (2.3)

Voient ton triomphe et notre **gloire** ! 4

## 7. Nous entrerons dans la carrière

Quand nos aînés n'y seront **plus**, (2.3)

Nous y **trouverons** leur poussière

[ Et la **trace** de leurs vertus. (2.3) ] (bis)

Bien moins **jaloux** de leur survivre

**Que de partager** leur cercueil, (2.3)

Nous **aurons** le sublime orgueil (2.3)

De les **venger** ou de les **sui**vre ! 4

### Conseils d'interprétation :

Avant le lancement, donner le ton en ne chantant que « *Allons enfants* » en suivant le ton indiqué par le fichier-son (Mi bémol Majeur).

Donner la cadence de départ en comptant fort et clair « 1.2.3 » au bon tempo (120 pas/mn), soit 2 pulsations par seconde. Le « 3 » doit être

bref et accentué.

Éviter de chanter *la Marseillaise* lorsqu'un orchestre militaire l'exécute.

**Couplets.** Il faut chanter :

- « *Entendez-vous dans les campagnes* » et non « *dans nos campagnes* ».
- « *Mugir ces féroces soldats ? Ils viennent* » et non « *... qui viennent* ».
- « *Jusque dans vos bras* » et non « *Jusque dans nos bras* ».
- « *Égorger vos fils, vos compagnes* » et non « *vos fils et vos compagnes* ». Il faut donc prononcer « *vos fi-ils, vos compagnes* », vocaliser le mot « *fils* » sur deux notes ou ne le chanter que sur une seule note mais non rajouter la conjonction « *et* » car les vers des couplets sont des octosyllabes.

**Refrain.** La syllabe « *-(y)ens* » de « *citoyens* » doit durer impérativement 4 temps, et la syllabe « *-lons* » de « *bataillons* », 3 temps. Il faut compter dans sa tête tout en chantant et en tenant les notes : « *Aux armes citoyens 2.3.4, Formez vos bataillons 2.3, Marchons 2.3* ». De la même manière la syllabe « *-chons* » du deuxième « *marchons* » doit durer 4 temps : « *marchons 2.3.4* » et enfin « *Qu'un sang impur 2.3* ».

À plusieurs voix, certaines voix peuvent doubler les « *Marchons* » : « *Marchons, (marchons), marchons, (marchons),...* »

Reprendre du refrain ? Cette reprise existe sur la partition officielle que jouent les orchestres militaires, même si elle n'est, réglementairement, jamais exécutée. Toutefois rien n'est indiqué pour les chœurs et le reprendre peut rajouter de la force à notre hymne. Dans ce cas bien compter avant cette reprise : « *Abreuve nos sillons. 2.3.4 Aux armes...* ».

Le passage central « *Entendez-vous dans les campagnes* » peut se chanter plus doucement. On peut ensuite faire un crescendo jusqu'à l'attaque du refrain qui doit être fortissimo.

**À noter** : « *1.2.3.4* » (plus simple à compter pour le refrain) est identique à « *1.2.1.2* »

Le 4<sup>e</sup> vers du couplet 6 ne peut être bisser à l'identique, un temps fort n'ayant pas la même place la seconde fois.